



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MAI 2026

Date: 8 mai 2026, 8h15

Lieu: Hôtel du gouvernement, salle 5, Berne

Personnes présentes: Carlo Conti, président

Celia Barell, Anne Benoit, Nathalie Bläuer, Isolde Burr, Christoph Auer, Maurus Bärlocher, Markus Bucheli, Alexandre Flückiger, Gianpiero Gianella, Roland Karau, Roger Nobs, Hans Georg Nussbaum, Cesar Röthlisberger, Hansjörg Seiler, Felix Uhlmann, Bernhard Waldmann

Personnes excusées: Karolina Yuan, Andrea Caroni, Marc Hutter, David Rechtsteiner, Andreas Rieder, Christian Rüefli, Martin Wyss

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2025
2. Rapport annuel 2025
3. Election d'un membre du comité
4. Election de l'organe de révision
5. Approbation des comptes 2025
6. Fixation des cotisations pour 2027: membres individuels: CHF 80.-; institutions: CHF 150.-; étudiantes/étudiants, assistantes/assistants, doctorantes/doctorants: CHF 30.-
7. Activités de la société: LeGes, formation en légistique, collaboration avec l'ASSH
8. Divers

M. Conti ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en les remerciant d'être venues.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2025

Le procès-verbal est adopté tacitement avec remerciements à son auteur.

2. Rapport annuel 2025

Le rapport annuel rédigé par le président (annexe 1) ne suscite aucune remarque.

Décision: l'assemblée prend connaissance de ce rapport.

3. Election d'un membre du comité

M. Conti remercie M. Caussignac pour son travail de secrétaire du comité et sa disponibilité dans cette fonction. En remplacement du secrétaire actuel, le comité propose M. Cesar Röthlisberger.

M. Röthlisberger se présente brièvement. Il est juriste et titulaire du brevet d'avocat. Il a travaillé pendant plus de huit ans au Tribunal administratif du canton de Berne en tant que greffier. Depuis 2020, il est employé au Service juridique de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne. Il habite Berne, est marié et père de deux enfants bientôt majeurs.

M. Conti saisit l'occasion de remercier la Chancellerie d'Etat bernoise qui organise depuis plusieurs années les journées scientifiques et met le Rathaus à la disposition de la SSL pour ces manifestations.

Décision: M. Röthlisberger est élu par acclamation.

4. Election de l'organe de révision

Le comité propose de réélire M. Hofer en tant que réviseur.

Décision: l'assemblée réélit tacitement M. Hofer à cette fonction.

5. Approbation des comptes 2025

M. Karau présente brièvement les comptes (cf. annexes 2 et 3). Ceux-ci présentent un léger déficit dû à une dépense supplémentaire pour l'adaptation de la liaison informatique entre Weblaw et Swisslex. La Journée scientifique n'a pas tout à fait couvert ses frais. Mais M. Karau constate toutefois la très bonne santé des finances de la société. Il est probable que l'édition de cette année de la Journée scientifique fournira un résultat positif. Les comptes ont été révisés par M. Hofer qui en atteste la qualité. Le comité propose leur adoption.

M. Conti remercie le caissier pour son travail. Il est vrai qu'une dépense inhabituelle a conduit l'an passé à un léger déficit, mais il est exceptionnel que les comptes de la SSL ne soient pas équilibrés.

M. Uhlmann demande d'où proviennent les quelque CHF 19'000 inscrit comme autres revenus (Übriger Ertrag). M. Karau répond qu'il s'agit de la subvention de l'ASSH, d'une contribution de la SEVAL et d'un revenu de Swisslex.

Décision: les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations pour 2027

M. Conti explique que la SSL n'a pas besoin de financement supplémentaire, raison pour laquelle le comité propose de maintenir les montants sans changement.

M. Bucheli demande si le montant de CHF 80 par membre est vraiment suffisant.

M. Conti répond que les dépenses de la société découlent en très grande partie de la Journée scientifique et de la publication de LeGes. Les journées scientifiques présentent ordinairement des comptes équilibrés ou presque malgré une finance d'inscription modeste. Quant à LeGes, la subvention annuelle de l'ASSH permet d'assurer une large part des frais d'édition. Si l'on prend en considération la situation financière confortable de la société, une augmentation des cotisations ne se justifie pas.

M. Bucheli demande combien la société compte de membres individuels.

Selon M. Karau, il y a 79 membres individuels et 29 institutions membres. M. Caussignac précise que la catégorie des membres institutionnels est relativement récente.

Décision: les montants des cotisations sont adoptés tacitement.

7. Activités de la société: LeGes, formation en légistique, collaboration avec l'ASSH

En ce qui concerne LeGes, M. Conti indique que le nombre d'éditions est désormais de deux par année. Les collaborations avec Weblaw et avec l'ASSH sont bonnes.

M. Seiler, qui assure le lien avec l'ASSH, confirme que la relation avec cette institution permet à notre société de bénéficier chaque année d'un bon soutien financier ; aucun changement à ce sujet ne s'esquisse pour les prochaines années.

M. Conti remercie M. Seiler pour sa disponibilité. Il ajoute que la page Internet de l'ASSH est en cours de modernisation. Cela implique aussi des adaptations pour la nôtre puisqu'elle est hébergée par l'ASSH. C'est M^{me} Kathrin Müller qui s'en occupe.

En ce qui concerne les séminaires de formation, M. Waldmann informe que les Séminaires de Morat sont toujours complets et qu'il est difficile de dédoubler ces cours. Le séminaire sur la méthodique a eu lieu en mars, celui sur la rédaction se déroulera en novembre.

8. Divers

Journées scientifiques 2027 et 2028

M. Conti donne pour terminer les informations suivantes concernant les prochaines journées scientifiques :

- La Journée scientifique 2027 aura lieu le 28 mai 2027 à Berne sur le thème du droit expérimental et des projets pilotes.
- La Journée scientifique 2028 aura lieu au Tessin. La date doit encore être fixée. Le thème retenu portera sur différents aspects de la rédaction législative en plusieurs langues.

M. Gianella informe qu'il a établi les contacts avec le secrétariat général du Parlement tessinois. La date en mai ou juin 2028 doit en effet encore être fixée. L'année 2028 est plus favorable que 2027, car l'an prochain auront lieu les élections cantonales au Tessin.

Statuts et sociétés de législations d'autres pays

M. Bucheli constate que les statuts de la SSL datent de 1982. Il conviendrait à son avis d'envisager une révision. En les comparant avec ceux des sociétés de législation allemande et autrichienne, il s'est aussi demandé si la SSL entretenait des relations avec ces sociétés.

M. Uhlmann répond qu'il n'y a pas de contacts institutionnalisés ou structurés avec les sociétés d'autres pays. Mais des contacts à l'occasion de congrès, par exemple en Allemagne, ont déjà eu lieu. En Allemagne, les activités de la société sont plus axées sur les activités parlementaires. Lui-même a des contacts personnels avec des membres de la société autrichienne.

M. Nussbaum mentionne la Société européenne de législation (EAL).

M. Uhlmann indique qu'il s'agit maintenant de la Société internationale de législation (International Association of Legislation, IAL). Il a pris la succession de Luzius Mader qui était intégré dans la société européenne. Si cela est souhaité, il peut établir le contact avec l'IAL.

M. Conti est d'avis qu'il est toujours possible d'inviter des hôtes étrangers dans le cadre de nos journées scientifiques. A prendre en compte pour celle de 2027.

Le président clôt l'assemblée à 8h50.

Berne, le 11 mai 2025

(978258/GC)

Gérard Caussignac

Annexes mentionnées